

LE PRÉSIDENT DU CSE ET LES MISSIONS PRÉVENTION ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Votre entreprise veut rester conforme à la réglementation, vous pouvez agir !



Public :

Cette formation s'adresse aux présidents de CSE.



Objectifs :

- Connaître les bases de la réglementation en terme de prévention, sécurité, santé des salariés,
- Agir en concertation avec le CSE (comité social et économique) pour améliorer les conditions de travail



Points clés de la formation :

- **Les notions de législation et de réglementation en matière de sécurité et de conditions de travail :**
 - ✓ Les principes généraux de prévention,
 - ✓ La hiérarchie des textes,
 - ✓ Les obligations de l'employeur et du salarié,
 - ✓ L'information et la formation.
- **L'aspect humain, économique des accidents du travail :**
 - ✓ L'aspect humain : bilan, fréquence et gravité des accidents
 - ✓ L'aspect économique : coût des accidents, tarification des entreprises.
- **Les acteurs de la prévention :**
 - ✓ Le préventeur, le service de santé au travail, l'inspection du travail et la CRAMIF/CARSAT

• Le CSE

- ✓ Les rôles et missions
- ✓ La création, le fonctionnement, les moyens, les missions de veille, d'investigations et d'études
- ✓ Sa place dans l'entreprise, la qualité des relations.

• Le fonctionnement du CSE

- ✓ La préparation des ordres du jour : réunions ordinaires et réunions extraordinaires
- ✓ Le contenu des procès-verbaux et exploitation
- ✓ L'expertise
- ✓ La place du Président



Organisation, durée, date :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **semestre 1— 2025**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : [consulter le planning de formation.pdf](#)

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Cette formation est réalisable en intra, mais ne bénéficie pas dans ce cadre de subventionnement. N'hésitez pas à nous consulter



Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.